Ce texte est la récapitulation des frais engagés à l'entretien des fontaines de Nancy au cours de l'année 1661; il comporte des écritures de mains différentes et se divise en quatre parties, dont les trois dernières sont paraphées par les personnages nommés :

- 1° quatre paragraphes décrivent les travaux et les nombres de jours œuvrés ou de gardiennage;
- 2° attestation de payement d'un conseiller et auditeur en la Chambre des comptes de Lorraine et du receveur et cellérier de Nancy, daté du 24 avril 1662;
- 3° justificatif du payement daté du 4 mai 1662 (ordre de la Chambre des comptes de Lorraine);
- 4° reçu d'un des deux maîtres fontainiers daté du 5 mai 1662.

Le montant total (à droite) atteindrait 96 francs, alors que les sommes allouées (en marge gauche) sont revues à la baisse : 60 francs en tout. Le reçu est quand même validé par les artisans malgré une diminution de plus d'un tiers.

Les travaux sont localisés : d'une part à l'extrémité S-W de la rue des Fabriques, près de la porte St-Nicolas, et d'autre part en partie Est de la place du Luxembourg, entre les rues de la Craffe et du Haut-Bourgeois.

A noter deux propositions de restitution dans ce document : borsueil (= profondeur, trou) (§ 4) et et ce (bas du fol. 1), et l'article *le* doublé en fin de texte.

Archives départementales de Meurthe-et-Moselle - B 7519 **Nancy** Frais engagés à la réfection des fontaines en 1661

[TITRE:] Partie des ouvrages // faicts par Pierre // Estienne et Nicolas // Roussel, maîtres-fonteniers // 60 F.

[fol. 1]

Parties des ouvrages faicts // par Pierre Estienne et Nicolas // Roussel, maîtres-fonteniers, pour le // domaine, pendant l'année 1661.

[EN MARGE:] Alloué 25 F.

Premièrement, ils ont employez chacun six journées pour reboucher les gouttières qui s'estoient trouvées à la fontaine du bassin de truittes pendant les mois de janvier. febvrier, mars, apvril et une partie du mois de maye. Pour chacune desquelles journées ils demandent chacun trois frans

[EN MARGE:] 10 F.

Plus, pour avoir levé les corps² de bois qui passoient au dessoubs du pont de la porte St Nicolas jusque auprès de la muraille à l'orillon du bastion d'Haraucourt, et les avoir osté et mis en lieu d'asseurance; sçavoir, en les mettant au pied dudit pont dans la terre, ils ont employez chacun deux journées, pour chacunes desquelles ils demandent icy

[EN MARGE:] 10 F.

Plus, pour avoir levé les corps de plomb et aider à les porter qui passoient soubs le pont d'entre les deux villes¹, ils demandent, tant pour les avoir levez que pour avoir pris garde chaque jour que

[EN MARGE:] Alloué 15 F.

Plus, pour avoir aidé à lever les corps de plomb de la fontaine de la cour qui passe au pied du bastion de

Dannemarck, tant dehors de la ville que dedans la [borsueil]
qui est du dedans la ville, comme aussy pour celuy de la
fontaine de la citadelle, ils demandent icv

28 F

[EN MARGE:] Page 60 F.

Les présentes parties ont esté réglées **et** arrestées par nous, Nicolas Philbert, **conseiller** auditeur des Comptes de Lorraine, et maître Nicolas Henry, receveur et cellérier de Nancy, commissairs députez ceste parte par ordonnance de la Chambre du quatrième jour du mois de mars, [**et ce**] montent [fol. 1 v] à la somme de soixante frans que **ledit sieur Henry** payera des deniers de ses charges de l'année dernière 1661 à Pierre Estienne, maître-fontenier demeurant audit Nancy. Et rapportant la présente avec **ladite ordonnance** et acquict de ladite somme, elle luy sera passée et allouée en la despence de ses comptes de ladite année. Faict à Nancy le vingt-quatriesme avril mil six cent soixante deux.

[SIGNE:] Philbert, Henry

La Chambre mande et ordonne à maître Nicolas Henry, recepveur du domaine de Nancy, de paier des deniers de sa charge à Pierre Estienne et Nicolas Roussel la somme de soixante frans, à laquelle leurs présentes parties ont esté réglées par monsieur Philbert, commissaire en cette partie. Faict en la Chambre le quatriesme may 1662.

[SIGNE:] Cachet

En présence du tabellion-juré au duché de Lorraine demeurant à Nancy, soubsigné, recognut Piere Estienne, maître-fontenier à Nancy, avoir receu du sieur Henry, receveur & cellérier de Nancy, la somme de soixante frans pour les ouvrages et fournitures qu'il a faict de son mestier. Faict à Nancy le le [SIC] cinquiesme may mil six cen soixante et deux.

$[\mathsf{SIGNE}:] \ \mathsf{M}. \ \mathsf{Mengin}, \ \mathsf{marque} \ P \ E \ \mathsf{de} \ \mathsf{Pierre} \ \mathsf{Estienne}$

¹ corps : tuyaux (ici en bois). Les corps sont assemblés pour former une conduite qui est enterrée. ² la Ville Vieille et la Ville Neuve de Nancy, à hauteur de l'actuel Arc de Triomphe (ou Arc Héré).

Archives départementales de Meurthe-et-Moselle				
B 7519				
Tableau des principales abréviations et difficultés				
lignes	texte	correspondance	restitution	
/	oft ienne	Estienne	Estienne	
/	Mres	mres	maîtres	
/	P	/	et	
/	Coniv	coner	conseiller	
/	W. J. Lenry	led ^t s ^r Henry	ledit sieur Henry	
/	lad orde	lade ordce	ladite ordonnance	